



Changement du domicile de l'enfant pour des problèmes scolaire

Par **kimory**, le **29/09/2008** à **17:39**

Bonjour, voilà près de 11 ans que le domicile de mon enfant est chez moi (suite à la décision du JAF), et que suite à des problèmes scolaire et en accord avec son papa, nous avons pris la décision que pour son bien il devrait poursuivre sa scolarité au collège de la ville de son papa (donc changement de domicile).

Ma question serait à savoir que si je continue dans cet accord conjoint que mon enfant quitte mon domicile pour celui de son papa (pour une raison de changement d'école), est-ce que je perdrais tout mes droits vis-à-vis de mon enfant? (nous avons l'autorité parentale partagée.) Je vous remercie par avance pour les réponses qui me seront adressées.